

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 17 décembre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019**

**2019 SG 69** Budgétisation verte : autorisation de signature de la convention avec I4CE-Institute for Climate Economics.

**M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Considérant l'Accord de Paris adopté le 12 décembre 2015 lors de la COP21, entré en vigueur le 4 novembre 2016, qui vise à contenir le réchauffement bien en deçà des 2°C par rapport aux niveaux préindustriels ;

Considérant l'engagement de la France à participer à l'initiative de l'OCDE du « Paris Collaborative on Green Budgeting » sur l'alignement des processus budgétaires sur l'Accord de Paris et d'autres objectifs environnementaux, lancée en décembre 2017, lors du « One Planet Summit » ;

Considérant le rôle moteur de la Ville de Paris pour accélérer la transition écologique et renforcer la résilience du territoire, et sa volonté d'adopter des approches innovantes au niveau local ;

Considérant la volonté des collectivités françaises, et en particulier les villes et métropoles, de suivre leur budget « climat », et pour ce faire de disposer d'un cadre partagé d'analyse de leur budget élaboré par I4CE-Institute for Climate Economics ;

Considérant la nécessité de rendre compte de manière transparente de l'action municipale en matière d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique devant les parisiennes et les parisiens ;

Vu le vœu 2019 V. 302 relatif au rôle de Paris dans la lutte contre le réchauffement climatique, déclarant l'urgence climatique, adopté par le Conseil de Paris des 8 - 11 juillet 2019 ;

Vu le projet en date du 26 novembre 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui demande d'approuver la subvention à IACE-Institute for Climate Economics et l'autoriser à signer une convention ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : La convention de coopération avec I4CE-Institute for Climate Economics annexée au présent projet de délibération est approuvée. Madame la Maire de Paris est autorisée à la signer.

Article 2 : Une subvention de 10 000 euros sera versée à I4CE-Institute for Climate Economics.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront inscrites sur le budget du Secrétariat Général.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**